

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la session du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 9 janvier 2009, à 20 h 00, à l'École Fraser.**

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session et allocution d'ouverture

L'ouverture de la session est faite à 20 h par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h avec quatre membres présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

**09.01.09.01** **Monsieur Charles Méthé propose** l'adoption de l'ordre du jour.  
**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption des procès-verbaux de la session régulière du 5 décembre 2008 et de la session spéciale du budget du 29 décembre 2008.

**09.01.09.02** **Madame Louise Newbury propose** l'adoption du procès-verbal de la session du 5 décembre 2008 avec les modifications.  
**Adoptée à l'unanimité**

**09.01.09.02** **Monsieur Francis Michaud propose** l'adoption du procès-verbal de la session spéciale du 29 décembre 2008.  
**Adoptée à l'unanimité**

5. Suivis aux procès-verbaux de la session régulière du 5 décembre 2008 et de la session spéciale du budget du 29 décembre 2008.

La résolution du conseil établissant le vote par correspondance pour les électeurs et les électrices non domiciliés a été acheminée au MAMR et au Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Le DGEQ a fait parvenir un formulaire de demande de vote par correspondance que nous enverrons à tous les contribuables non domiciliés lors de l'envoi du compte de taxes.

Monsieur Roger Beaupré a été informé de la non reconduction de son engagement comme employé de voirie.

PG Govern ne fait pas d'entente de services à l'appel. L'entente de services couvre d'éventuelles mises à jour, même si ces mises à jour ne nous sont pas utiles. On m'a informé que si nous ne renouvelons pas l'entente de services que le logiciel sera désactivé.

6. Rapport du maire

Les démarches auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du Ministère de la Sécurité publique concernant les coûts de la Sureté du Québec se poursuivent. Il en est de même auprès de la Municipalité de Cacouna concernant le pont de glace.

Monsieur Delage entreprend une démarche pour rencontrer le ministre Claude Béchar, ministre responsable de la région. Les sujets qui seront abordés sont :

- Le statut de paysage humanisé
- La rénovation du presbytère et la transformation de l'église en bibliothèque
- Le 200<sup>e</sup> anniversaire du Phare
- Les coûts de la Sûreté du Québec
- La vente de l'École Fraser
- La rénovation des quais

#### 7. Période de questions

Trois personnes sont présentes.

Des questions sont posées sur la participation financière de la Municipalité de Cacouna pour l'entretien du pont de glace et la tenue d'une rencontre publique sur le développement actuel et futur de l'île.

#### 8. Affaires nouvelles

##### 8.1 Vérification comptable

Le directeur général fait état de la correspondance et de la facturation avec la firme comptable Sirois-Lévesque.

**09.01.09.04** **Monsieur Gilbert Delage propose** qu'un montant de 1 000 \$ soit enlevé du paiement final des factures de monsieur Mario Sirois et que les intérêts facturés ne soient pas payés.

**Adoptée à l'unanimité**

**09.01.09.05** **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil ne retienne pas les services de monsieur Mario Sirois pour la vérification de ses livres pour l'année 2008 et qu'un appel d'offre de services soit fait immédiatement.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 8.2 Entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions

**09.01.09.06** **ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup souhaite désigner des employés des municipalités locales pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) conformément à la politique de gestion des cours d'eau en vigueur ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de définir les modalités de cette désignation et de formaliser la délégation de compétence aux municipalités locales, par la MRC, relativement à la gestion des travaux d'enlèvement des obstructions, en convenant d'une entente intermunicipale prévue à l'article 108 de la L.C.M. ;

**ATTENDU** qu'un projet d'entente a été adopté le 21 août 2008 par la MRC, pour consultation et transmission aux municipalités locales ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Louise Newbury

Et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

- 1) approuve son adhésion à l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions proposée par la MRC de Rivière-du-Loup ;

- 2) autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, la dite entente ;
- 3) informe la MRC qu'elle recommande Denis Cusson et Bernard Gagnon, tous deux employés de la municipalité, pour exercer respectivement la fonction de personne désignée principale et celle de personne désignée substitut, tel que prévu à l'entente intermunicipale.

**Adoptée à l'unanimité**

8.3 Appel d'offres sur invitation pour la réparation du mur est de l'École Michaud

Madame Louise Newbury et Monsieur Francis Michaud élaboreront les travaux qui seront à être exécutés et qui feront partie du devis pour l'appel d'offres.

- 09.01.09.07** **Madame Louise Newbury propose** qu'un appel d'offres sur invitation soit fait auprès des entrepreneurs suivants : Caillouette et Lemieux inc., Construction Béton 4 Saisons, Construction Serge Caron, Les Constructions Alain Caron, Les Constructions Roland Lebel et Roger Lévesque Construction.

**Adoptée à l'unanimité**

8.4 Appel d'offres sur invitation pour la réalisation des installations septiques pour le bureau municipal et la bibliothèque

- 09.01.09.08** **Monsieur Charles Méthé propose** que la municipalité lance un appel d'offres sur invitations pour la réalisation des installations septiques pour la bibliothèque et le bureau municipal auprès des entreprises suivantes : Entreprises Camille Dumont, Excavation Yvan Lévesque, Excavations Bourgoïn et Dickner et Excavations Jean-Claude Malenfant.

**Adoptée à l'unanimité**

8.5 Appels d'offres pour l'embauche d'un employé de voirie et pour un employé d'entretien des bâtiments et des terrains

- 09.01.09.09** **Monsieur Gilbert Delage propose** que la municipalité lance deux appels d'offres pour l'embauche d'un employé de voirie et d'un employé à l'entretien des bâtiments et des terrains aux conditions suivantes : contrat de 3 ans au salaire horaire de 15,25 \$ pour une semaine de 32 heures pour l'employé de voirie et au taux horaire de 14 \$ pour une semaine de 8 heures pour l'employé d'entretien des bâtiments et des terrains.

**Adoptée à l'unanimité**

9. Affaires en cours

9.1 Adoption du règlement numéro 128– Règlement décrétant un emprunt pour la rénovation de l'église et sa transformation en bibliothèque

- 09.01.09.10** ATTENDU que la bibliothèque ne peut plus être logée à l'École Fraser en raison, notamment, de la qualité de l'air, du chauffage, de la qualité de l'eau, de son plancher, ses murs et ses fenêtres ;

ATTENDU que les locaux actuels ne sont plus adéquats pour loger la future bibliothèque ;

ATTENDU que les coûts estimés pour la rénovation de l'église et sa transformation en bibliothèque dotée d'une salle communautaire sont de 434 750 \$ ;

ATTENDU que la municipalité compte obtenir une aide financière du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au montant d'environ 391 500 \$ ;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2008.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilbert Delage** et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 128 et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement, ce qui suit. Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à rénover l'église pour un montant de 434 750 \$,

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues pour le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 43 250 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention additionnelle à celle prévue par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée à l'unanimité**

**09.01.09.11** **Madame Louise Newbury propose** que la municipalité dépose le projet de transformation de l'église en bibliothèque au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin d'obtenir le soutien financier du ministère, que Denis Cusson, directeur général soit mandaté pour signer la demande de soutien financier auprès du dit Ministère.

**Adoptée à l'unanimité**

**09.01.09.12** **Monsieur Gilbert Delage propose** que la municipalité tienne une assemblée d'information le samedi 7 février à 10h sur le projet de transformation de l'église en bibliothèque, qu'une consultation populaire soit faite par courriel et par la poste et que tous les documents soient mis sur le site de la municipalité et envoyés à tous les contribuables.

**Adoptée à l'unanimité**

*9.1.1 Date pour la signature du registre*

**09.01.09.13** **Monsieur Gilbert Delage propose** que la date pour l'ouverture du registre pour les personnes habiles à voter soit le dimanche 8 février 2009

**Adoptée à l'unanimité**

*9.2 Résolution d'appui au Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup*

**09.01.09.14** Attendu les besoins de conserver et protéger les fonds d'archives de la région de Rivière-du-Loup;  
Attendu que la municipalité de la Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est sensible à la sauvegarde de son propre fond d'archives municipales;  
Attendu que le Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup inc. offre une alternative pour l'entreposage, la gestion et la mise en valeur des fonds d'archives;  
Attendu que les membres de ce conseil reconnaissent le centre d'archives comme un intervenant régional privilégié au niveau de notre M.R.C.;

**Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil appuie le projet d'un Centre d'archives régional et émet le souhait que les A.N.Q. reconnaisse par un agrément le Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup inc..

**Adoptée à l'unanimité**

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Aucune demande de permis.

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport

11.2. Corporation de gestion et de développement touristique - Charles Méthé

Monsieur Charles Méthé fait état des travaux infographiques pour le dépliant et le logo.

11.3. Société Inter-Rives - Gilbert Delage

Aucun rapport

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Aucun rapport

11.5. Comité du 200<sup>e</sup> du Phare - Charles Méthé

Aucun rapport

11.6. Culture et loisirs / Bibliothèque - Denis Cusson

Aucun rapport

11.7. Comité des quais - Francis Michaud/Gilbert Delage/Brigitte Émond

Des rencontres sont prévues les 19 et 25 janvier concernant la rénovation des quais.

**09.01.09.15**

**Madame Louise Newbury propose** que le conseil nomme monsieur Gilbert Delage et monsieur Francis Michaud sur le comité technique mis sur pied par le Ministère des Pêches et des Océans et le Ministère des Transports du Québec pour superviser la rénovation des quais.

**Adoptée à l'unanimité**

12. Rapport du Directeur général

Durant le mois de décembre, le travail a porté principalement sur :

- La préparation du budget (26,5 heures) ;
- La préparation et la tenue des deux sessions du conseil et ses suivis(32,25 heures) .

Le temps de travail à reprendre en date du 31 décembre 2008 est de 68,5 heures.

J'ai communiqué avec PGGovern pour savoir s'il est possible d'avoir une entente de services dont le coût serait à l'appel. Je leur ai fait part que le coût qui est proposé est important compte tenu du nombre d'appels que nous avons fait, de l'impossibilité de faire nous-même les mises à jour – nous

devons toujours passer par leur technicien, et que les mises à jour ne nous sont généralement pas des plus utiles. On m'a fait part que si nous ne renouvelons pas le contrat, le logiciel sera désactivé. J'ai informé la personne de PGGovern que s'il en est ainsi que nous irons voir les services qui sont donnés ailleurs. Face à cela on m'a dit que madame Truchon (la vendeuse) communiquerait avec nous.

Il y a encore beaucoup d'insatisfactions face à l'opération du système comptable duquel nous n'avons pas après trois ans d'opération tous les résultats souhaités. Cette année nous avons fait appel au service technique pour une durée de 13 heures. Je crois qu'il faudrait voir auprès de la compagnie Corporation informatique Bellechasse (CIB), créée par la MRC de Bellechasse et dirigée par une ancienne directrice générale, leur produit et l'offre de services qu'elle peut nous offrir.

- 09.01.09.15** **Monsieur Gilbert Delage propose** que le directeur général recueille auprès de la compagnie Corporation informatique Bellechasse toutes les informations utiles afin d'évaluer leur logiciel de comptabilité (coûts, fonctionnalité, transfert des données d'un système à l'autre, etc.).  
**Adoptée à l'unanimité**

### 13. Trésorerie

#### 13.1 Adoption des dépenses du mois

- 09.01.09.16** **Monsieur Gilbert Delage propose** l'adoption et les dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 32 397,23 \$.  
**Adoptée à l'unanimité**

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

---

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

### 14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

### 15. Affaires diverses

Aucun sujet

### 16. Levée de l'assemblée

- 09.01.09.18** L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 22 h 50.  
**Adoptée à l'unanimité**

---

Gilbert Delage, maire

---

Denis Cusson, Directeur général